

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE D'HENRICHEMONT****DEPARTEMENT DU CHER**

Nombre des Membres		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés : 18
19	15	Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

L'an deux mil vingt-deux, le douze octobre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune d'Henrichemont régulièrement convoqué le 5 octobre 2022 s'est réuni à la mairie en nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur BUREAU Gilles,

ETAIENT PRESENTS : Mmes et Mrs BUREAU / MESTRE / LORANS / NERZIC / FOURNIER / MORICE / IMBOURG / REGUER / SEMENCE / HUET / PLAIS / ZEGAN / BEUX / NOYAT / HURIEZ

ETAIENT ABSENTS : Mmes et Mrs POTELUNE / LAFOND / JANSONNIE / MORIN

ONT DONNE POUVOIR :

Mr POTELUNE à Mme MESTRE  
Mme LAFOND à Mme IMBOURG  
Mr JANSONNIE à Mr BEUX

A été nommée secrétaire : Mme HUET

» » » » » » » » » »

**Objet : Tarifs de la salle polyvalente**

Sur proposition de Mr le Maire, les membres du Conseil Municipal fixent comme suit les tarifs de location de la Salle Polyvalente, à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2022.

Vin d'honneur ou demi-journée			
Henrichemontais sans cuisine	« Extérieur » sans cuisine	Henrichemontais avec cuisine	« Extérieur » avec cuisine
110.00€	166.00€	166.00€	220.00€
Tarif EDF (du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril) = 45.00€			

Tarif 1 journée			
Henrichemontais sans cuisine	« Extérieur » sans cuisine	Henrichemontais avec cuisine	« Extérieur » avec cuisine
220.00€	331.00€	286.00€	441.00€
Tarif EDF (du 1 <sup>er</sup> octobre au 30 avril) = 75.00€			

<b>Tarif 2 journées</b>			
<b>Henrichemontais sans cuisine</b>	<b>« Extérieur » sans cuisine</b>	<b>Henrichemontais avec cuisine</b>	<b>« Extérieur » avec cuisine</b>
<b>419.00€</b>	<b>551.00€</b>	<b>496.00€</b>	<b>662.00€</b>
<b>Tarif EDF (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril) = 150.00€</b>			

<b>Tarifs horaires</b>	
Associations pratiquant de la danse et cinéma rural	
<b>ÉTÉ (du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre)</b>	<b>9.70€</b>
<b>HIVER (du 1<sup>er</sup> octobre au 30 avril)</b>	<b>13.70€</b>

**Un forfait nettoyage de 120€** est proposé aux personnes ne souhaitant pas faire le ménage de la salle.

**Une caution de 500€** sera demandée à la réservation ainsi qu'une attestation d'assurance couvrant le locataire et spécifiant les dates de location de la salle.

**Une caution spécifique de 50€** sera également demandée et ne sera encaissée qu'en cas de non-respect des consignes de tri.

La caution sera rendue 48h après la manifestation. La mairie se réserve le droit de conserver la caution si le ménage n'a pas été fait par les utilisateurs (pour ceux qui n'ont pas souscrits le forfait nettoyage), ou si les dégâts sont constatés pendant l'état des lieux.

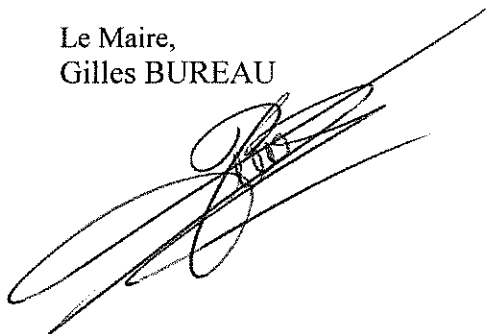
Les activités sportives et/ou de loisirs (hors danse et cinéma) restent au gymnase.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette nouvelle tarification et approuve le règlement lié à cette salle.

Voté à l'unanimité

Pour extrait conforme

Le Maire,  
Gilles BUREAU



La secrétaire  
Sandrine HUET

